

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Achats et approvisionnements			
Code	ECHG2B37ACA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Barbara PILETTE (barbara.pilette@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE "Achats et Approvisionnements" est l'une des facettes de la gestion hôtelière.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
 - 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
 - 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
 - 2.7 Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux relatifs au développement durable
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
 - 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
 - 3.6 Choisir et utiliser les méthodes, outils, techniques, produits des différents secteurs liés à l'hébergement et la restauration
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.3 Planifier les prévisions stratégiques de l'entreprise pour répondre aux objectifs et les mettre en œuvre
 - 5.5 Planifier les approvisionnements et gérer les stocks

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de/d' :

- Appliquer dans sa vie professionnelle future une démarche d'achat professionnelle en lien avec la RSE
- Distinguer prix et coût d'achat et les calculer
- Gérer un stock en répondant aux trois questions de base : quoi, combien et quand commander
- Etablir les liens entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement
- Présenter une politique d'approvisionnement cohérente en utilisant les concepts-clés.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B37ACAA Achats et approvisionnements

36 h / 3 C

Contenu

- Achat et approvisionnement parmi les fonctions et les services de l'entreprise.
- Politique d'approvisionnement cohérente : développement des concepts-clés.

- Just-in-Time : principe, conséquences, applications.
- Prix et coût d'achat.
- Caractéristiques des achats
- Acheteur et démarches d'achat : avant, pendant et après ; procédures et documents en lien avec la RSE

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Approche par situation problème
- Travail en autonomie
- Exemples
- Exercices d'application

Dispositifs d'aide à la réussite

- Correction des exercices.
- Séance de "Questions/Réponses" préalable à l'évaluation

Sources et références

- La négociation Acheteur/Vendeur de Y. Lellouche et F. Piquet chez Dunod
- Le category management de S. Cogitore chez Dunod
- La supply chain de C. Poirier chez Dunod
- Le marketing achats de R. Perrotin aux éditions d'Organisation
- Achats industriels à l'international de C. Horvat aux éditions d'Organisation
- Comment optimiser les approvisionnements de R. Bourbonnais et P. Vallin chez Economica
- Approvisionnement de JP Durand chez Gualino
- Management des achats de Castagnos aux Presses Universitaires de Grenoble
- Les achats - La révolution discrète de M. Ayel chez Elenbi
- La boîte à outils de l'acheteur de Stéphane Canonne et Philippe Petit chez Dunod

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents et supports disponibles sur la plateforme ConnectED (Powerpoint, exercices...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'activité d'apprentissage est évaluée via un examen écrit en session comptant pour 80% de la note finale et via une évaluation continue comptant pour 20% de la note finale. En Q3, l'activité d'apprentissage est évaluée via un examen écrit portant sur la matière vue au cours et sur ce qui a fait l'objet de l'évaluation continue.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).